



CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/14/18
12 janvier 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Quatorzième réunion

Nairobi, 10-21 mai 2010

Point 4.7 de l'ordre du jour provisoire*

QUESTIONS NOUVELLES ET ÉMERGENTES

Note du Secrétaire exécutif

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Une des fonctions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques est d'identifier des questions nouvelles et émergentes relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique. La procédure d'identification de questions nouvelles et émergentes et d'examen des propositions y afférentes est décrite dans la décision IX/29. Le 31 octobre 2009, huit communications contenant au total 22 propositions de questions nouvelles et émergentes pour examen par l'Organe subsidiaire avaient été transmises, dont trois provenaient de Parties. Quatre de ces propositions étaient accompagnées des informations et justifications requises au paragraphe 11 de la décision IX/29 de la Convention sur la diversité biologique. Trois communications contenant 17 propositions et toutes les informations nécessaires ont été reçues après cette échéance. Quatre Parties ont répondu à la notification les invitant à communiquer leurs points de vue et des renseignements concernant les propositions de questions nouvelles et émergentes relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique présentées à ce jour. Elles ont reconnu la pertinence des propositions, noté l'absence d'information à l'appui dans de nombreux cas et rappelé qu'au paragraphe 14 de la décision VIII/10, la Conférence des Parties a souligné la nécessité de réduire le nombre de points inscrits à l'ordre du jour que l'Organe subsidiaire doit examiner à chaque réunion, afin d'améliorer l'efficacité des ses travaux. Cela étant, les quatre communications présentées concluent qu'aucune des propositions ne justifie la réalisation d'une analyse scientifique et technique complète au titre d'un nouveau point spécial de l'ordre du jour. Des suggestions ont été faites quant à la manière dont certaines questions nouvelles et émergentes pourraient être traitées dans le cadre des programmes de travail existants et/ou d'autres processus et instances.

* UNEP/CBD/SBSTTA/14/1.

/...

. Le présent document a fait l'objet d'un tirage limité dans le souci de minimiser l'impact écologique des activités du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU pour une organisation sans effet sur le climat. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

RECOMMANDATION SUGGÉRÉE

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait souhaiter recommander que la Conférence des Parties adopte une décision dans ce sens :

La Conférence des Parties

1. *Décide* de n'ajouter aucune des questions nouvelles et émergentes proposées relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique à l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques;

2. *Prie* l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de :

a) Etudier la question de l'acidification de l'océan dans le cadre des activités en cours au titre du programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière, conformément à la disposition du paragraphe 4 de la décision IX/20;

b) Inclure les informations et évaluations pertinentes de la diversité biologique arctique, en particulier celles qui sont produites dans le cadre du Programme de surveillance de la biodiversité circumpolaire du Groupe de travail sur la conservation de la flore et de la faune arctiques du Conseil de l'Arctique, au titre de tous les programmes de travail et questions intersectorielles pertinents de la Convention;

c) Examiner des activités éventuelles relatives aux effets de l'ozone troposphérique sur la diversité biologique;

d) Tenir compte des effets de la pollution acoustique sous-marine sur les aires marines protégées dans la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées;

3. *Invite* les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes à examiner les questions identifiées comme questions nouvelles et émergentes éventuelles relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique lors de la mise en œuvre des programmes de travail existants de la Convention, ainsi que dans le cadre d'autres processus et instances;

4. *Prie* le Secrétaire exécutif, lors de son invitation à présenter des propositions futures de questions nouvelles et émergentes liées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, d'encourager les Parties et autres auteurs de propositions à accompagner ces dernières des informations citées au paragraphe 11 de la décision IX/29.

I. PROPOSITIONS DE QUESTIONS NOUVELLES ET ÉMERGENTES

1. Dans la décision IX/29, la Conférence des Parties a complété le mode de fonctionnement consolidé de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, adopté en vertu de la décision VIII/10, par des éléments additionnels, notamment une procédure d'identification de questions nouvelles et émergentes relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique. Selon la procédure convenue, le Secrétaire exécutif est prié d'inviter les Parties et les organisations concernées après chaque réunion de la Conférence des Parties, à présenter des propositions de questions nouvelles et émergentes et à fournir des informations supplémentaires justifiant ces propositions en se fondant sur les orientations données au paragraphe 11 de la décision IX/29. Après l'échéance, le Secrétaire exécutif est prié d'inviter les Parties et les organisations concernées à contribuer de l'information et des points de vue pertinents relatifs aux propositions tout en respectant les critères énoncés au paragraphe 12 de la décision IX/29.
2. Conformément aux directives de la décision IX/29, le Secrétariat, dans les notifications 2008-083 et 2008-084 du 10 juillet 2008, a invité les Parties et les autres gouvernements, ainsi que les organisations concernées, à présenter des propositions de questions nouvelles et émergentes relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique. Sur l'instance d'une Partie, l'échéance originale de présentation des propositions a été prolongée du 30 novembre 2008 au 31 décembre 2008 (notification 2008-142 du 24 octobre 2008) et par la suite au 31 octobre 2009 (notification 2008-159 du 9 décembre 2008).
3. Au 31 octobre 2009, le Secrétariat avait reçu huit communications, dont quatre de Parties à la Convention (République islamique d'Iran; Mexique; Suriname et Royaume-Uni), contenant un total de 22 propositions de questions nouvelles et émergentes. Trois autres propositions renfermant 17 propositions de questions nouvelles et émergentes ont été transmises après la date limite. Vingt et une (5 communications) des 39 propositions présentées étaient accompagnées d'informations justifiant leur sélection. Les documents présentés, qui peuvent être consultés sur le centre d'échange de la Convention <http://www.cbd.int/convention/emerging.shtml>, sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

II. POINTS DE VUE ET INFORMATIONS CONCERNANT LES PROPOSITIONS DE QUESTIONS NOUVELLES ET ÉMERGENTES PRÉSENTÉES

4. Dans la notification 2009-159 diffusée le 19 novembre 2009, le Secrétaire exécutif a invité les Parties, les autres gouvernements et les organisations concernées à présenter, avant le 31 décembre, des points de vue et des informations concernant les propositions de questions nouvelles et émergentes relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique reçues jusque là. Le 10 janvier 2010, quatre réponses avaient été reçues (Australie; Canada; Chine; Nouvelle-Zélande). En réponse à l'invitation à présenter des propositions de questions nouvelles et émergentes (notification 2008-083), le Mexique avait suggéré que l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ne devrait pas être saisi de nouvelles questions à ce stade, mais qu'il devrait plutôt concentrer ses efforts sur la mise en œuvre des programmes de travail en cours.
5. Ayant examiné les propositions transmises avant l'échéance du 31 octobre 2009 et qui étaient accompagnées d'informations supplémentaires, l'Australie a trouvé que les questions décrites dans les communications transmises ne justifient pas un examen plus poussé de l'Organe subsidiaire. Dans sa communication, l'Australie mentionne que :

- a) Il serait plus approprié que la question des incidences sur la diversité biologique de l'ozone troposphérique, telles qu'elles sont décrites dans le document présenté, soit abordée par le

/...

Protocole de Montréal et la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, en particulier son Groupe de travail des effets;

b) La biodiversité arctique et l'acidification de l'océan évoquées dans la communication seraient mieux évaluées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

6. Le [Canada](#) a souligné la nécessité de suivre les orientations fournies dans la décision IX/29, y compris la stricte application des critères énoncés dans le paragraphe 12 de cette décision. Dans ce contexte, le Canada a noté que la plupart des propositions manquaient d'informations à l'appui et que plusieurs d'entre elles traitaient de questions qui sont déjà abordées par la Convention, dans une certaine mesure tout du moins, telles que les incitations commerciales à la conservation, l'acidification de l'océan, les effets des changements climatiques sur la diversité biologique et les effets des espèces exotiques envahissantes. Le Canada est par conséquent d'avis qu'aucune des propositions ne justifie l'élaboration d'une « analyse scientifique et technique complète accompagnée de mesures possibles ». Il pense cependant qu'il y aurait des avantages à examiner comment les questions qu'elles soulèvent pourraient être traitées dans le cadre des questions intersectorielles et des programmes de travail thématiques existants de la Convention. Le Canada a noté en particulier que :

a) La diversité biologique arctique est une question prioritaire, et plus particulièrement à la lumière des changements climatiques; elle serait donc mieux évaluée dans le cadre des travaux de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

b) L'acidification de l'océan est reconnue à l'échelle mondiale comme un problème pour la diversité biologique marine et l'on peut espérer que beaucoup d'information sera produite dans le cadre du projet européen sur l'acidification de l'océan (EPOCA), qui est financé par le biais du septième programme-cadre de recherche de l'Union européenne;

c) L'examen des effets de la pollution acoustique sous-marine sur les aires marines protégées devrait se concentrer sur l'emploi additionnel de technologies de surveillance acoustique dans les aires protégées, afin de recenser et de comprendre les effets potentiels de la pollution acoustique dans ces zones. L'évaluation de l'utilisation de zones tampons autour des aires marines protégées afin de les protéger contre la pollution acoustique ou de réduire les effets de celle-ci sur ces zones est moins efficace en raison de la transmission à longue distance du bruit à basses fréquences.

7. La [Chine](#) a noté que seules cinq des propositions présentées étaient accompagnées d'informations détaillées et qu'aucune d'entre elles ne répondait aux critères énoncés dans la décision IX/29. La Chine a réitéré le besoin pressant d'axer les travaux sur la mise en œuvre des programmes et des activités existants.

8. La [Nouvelle-Zélande](#) a fait référence au paragraphe 14 de la décision VIII/10, dans lequel la Conférence des Parties souligne la nécessité de réduire le nombre de points inscrits à l'ordre du jour que l'Organe subsidiaire doit examiner à chaque réunion, afin d'améliorer l'efficacité de ses travaux. C'est pourquoi la Nouvelle-Zélande soutient le point de vue du Mexique – exprimé également par la Chine – que les travaux de la Convention devraient se concentrer sur la mise en œuvre complète et efficace des activités actuelles, plutôt que d'en entreprendre de nouvelles.

9. Suite à son examen des propositions accompagnées d'informations supplémentaires et répondant aux critères énoncés dans le paragraphe 12 de la décision IX/29, la Nouvelle-Zélande est d'avis que l'acidification de l'océan est la question la plus pertinente et qui a le plus de mérite, étant donné son ample couverture géographique et ses effets complexes, ainsi que son potentiel de retentissement sur la chaîne alimentaire et les communautés.

III. CONCLUSION

10. Quoique la pertinence de certaines propositions pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité ait été reconnue, on semble s'accorder à penser qu'aucune des questions présentées dans les délais prévus et accompagnées des informations justificatives ne devrait être abordée par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques au titre d'un nouveau point de l'ordre du jour. En général, tout nouveau sujet examiné par l'Organe subsidiaire devrait servir à étayer la fourniture de soutien scientifique et technique en vue de faciliter et promouvoir l'application de la Convention. Il a aussi été noté que plusieurs des propositions sont déjà abordées dans des programmes de travail en cours, ou pourraient être jointes à des activités en cours. D'autres pourraient être portées à l'attention d'autres processus et organismes compétents.

11. Afin d'assurer un processus plus efficace d'identification des questions nouvelles et émergentes relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique après la dixième réunion de la Conférence des Parties, ceux qui présentent des propositions devraient être encouragés à fournir les informations mentionnées au paragraphe 11 de la décision IX.

Tableau : Propositions de questions nouvelles et émergentes relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique reçues en réponse aux notifications 2008-083, 2008-084, 2008-142 et 2008-159. Les propositions qui étaient accompagnées d'informations justificatives conformément au paragraphe 11 de la décision IX/29 sont imprimées en caractères gras et l'information peut être consultée grâce à des hyperliens (*).

<i>Auteur de la proposition</i>	<i>Date</i>	<i>Question(s) proposée(s)</i>
L'Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement	30-jul-08	Nanotechnologie; biotechnologie et OGM; usage accru d'incitations commerciales à la conservation, telles que le paiement des services fournis par les écosystèmes et la compensation de la diversité biologique
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	24-oct-08	Effets potentiels et actuels de la crise financière mondiale sur les travaux de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique; facteurs culturel et sociaux du changement de la biodiversité; les changements climatiques et leurs effets continus, notamment : a) les opportunités offertes et les risques posés par les programmes de compensation des émissions de carbone; et b) liens entre la biodiversité et la santé; évaluation de la nature et de la portée des processus et des activités en haute mer
Corporación Colombiana de Investigación Agropecuaria	28-oct-08	Collecte, caractérisation, conservation et développement de ressources génétiques indigènes (espèces végétales et microbiennes) à potentiel énergétique; collecte, caractérisation, conservation et utilisation durable de ressources génétiques indigènes dans la sécurité alimentaire tropicale, en mettant l'accent sur des espèces à grande valeur nutritive (cultures de tubercules, légumes, fruits); développement de cultivars; récupération et conservation de races terrestres de grande valeur; transfert de technologie, formation et adoption de techniques robustes pour l'identification et la protection des ressources génétiques indigènes de grande valeur
Mexique	20-nov-08	Aucune question émergente cette fois-ci : il importe de concentrer les travaux sur la mise en œuvre des activités en cours

* Les textes sont diffusés sous la forme et dans la langue dans lesquelles ils ont été reçus par le Secrétariat.

<i>Auteur de la proposition</i>	<i>Date</i>	<i>Question(s) proposée(s)</i>
Royaume-Uni : Global Biodiversity Sub Committee	15-déc-08	Acidification de l'océan; Biodiversité arctique; Effets de l'ozone troposphérique sur la diversité biologique
Iran, République islamique d'	15-déc-08	Effets des changements climatiques sur les habitats et plus particulièrement les effets de la sécheresse sur les zones humides; effets des changements climatiques sur la biodiversité; espèces endémiques; effets des OGM sur la diversité génétique des espèces sauvages; effets des espèces exotiques envahissantes sur la diversité génétique, des espèces et des écosystèmes des aires protégées
Royal Society	19-Dec-08	Effets de l'ozone troposphérique sur la diversité biologique
Suriname	24-Aug-09	Facteurs qui ont une influence néfaste sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, y compris l'exploitation minière à grande et petite échelle, l'exploitation forestière à grande échelle, la conversion des habitats, le braconnage, les espèces exotiques envahissantes
Fondation Okeanos et Whale and Dolphin Conservation Society	23-Nov-09	Aires marines protégées et pollution acoustique sous-marine
Professor William J. Sutherland	08-Dec-09	Pollution microplastique; nanoparticules d'argent dans les eaux usées; viande synthétique; vie artificielle; aérosols stratosphériques; promotion du biochar; technologie de détection mobile; désoxygénéation des océans; changements dans les bactéries dénitritifiantes; volcanisme de haute latitude; le poisson-papillon envahissant de la région indo-pacifique; dispersion et colonisation transarctique; colonisation assistée; effets possibles du programme REDD sur les écosystèmes non boisés; acquisitions internationales de terres à grande échelle
Applied Environmental Research Foundation, Inde	03-Jan-10	Intégration d'espèces à grande valeur de conservation dans la production de biocombustibles pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique
